



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAUPIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Association « Entreprendre Pour Apprendre Bourgogne-Franche-Comté » - Demande de subvention 2023-2024

Depuis janvier 2019, les deux structures associatives, EPA Bourgogne et EPA Franche-Comté sont réunies en une seule association loi 1901, EPA Bourgogne-Franche-Comté avec pour ambition la rénovation de l'offre de programmes pédagogiques pilotée par EPA France, le développement de cette offre sur les bassins respectifs, professionnaliser l'accompagnement, dynamiser les événements et se rapprocher des structures en lien avec l'entrepreneuriat.

Pour mémoire, elle a pour but de permettre à des collégiens et lycéens, de développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, de s'initier à la gestion de projets et à la vie économique, d'acquérir un esprit d'entrepreneur.

Au moyen d'un projet pédagogique de "mini-entreprises", elle permet aux jeunes de poursuivre tout au long de l'année scolaire un projet de création d'entreprise réelle, en miniature. Pendant l'année, les élèves deviennent des mini-entrepreneurs en créant leur produit, leur entreprise avec l'accompagnement d'une équipe pédagogique et le suivi d'un conseiller d'entreprise.

L'objectif recherché est de permettre, d'une part, aux jeunes de :

- découvrir l'entreprise et son fonctionnement ;
- d'appréhender une démarche de projet ;
- de développer des aptitudes et des compétences ;
- de développer des savoir-être ;

et d'autre part, aux enseignants d'établir un autre mode de fonctionnement.

Alors qu'en 2019, ce programme pédagogique "mini-entreprise" fêtait ses 100 ans d'existence en permettant à des millions de jeunes partout en France d'être sensibilisés à l'esprit d'entreprendre, pour l'année scolaire 2020-2021, ce sont 30 nouveaux programmes pédagogiques qui ont pu être accompagnés par EPA BFC.

Le plan d'accompagnement 2022-23 a permis la création de 79 mini-entreprises, l'accompagnement de 2 293 jeunes sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté, pour un budget de 253 K€ pour 3 Équivalent Temps Plein (ETP) et de nombreux bénévoles (« mentors » issus du monde de l'entreprise, encadrant de jeunes). L'objectif que se fixe EPA BFC pour 2026 est d'atteindre le chiffre de 4 000 mini-entrepreneurs.

Afin de permettre à l'Association de poursuivre le développement des programmes au sein des établissements, Dijon métropole est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 7 500 € pour l'année scolaire 2023-2024, soit un montant équivalent à l'année précédente, conformément au budget prévisionnel de l'association ci-annexé.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** à l'Association « Entreprendre pour apprendre », une subvention de 7 500 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra une fois les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération, effectuées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2023.

SCRUTIN POUR : 42 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN